

**DÉPARTEMENT DES**

**LANDES**

**SBVL**

**Nombre de conseillers**

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Séance ordinaire du 06 Novembre 2025 à 09h00.**

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

*L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de Novembre, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal-Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.*

**Délégués titulaires présents :**

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUVIGNAU Philippe, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain,

**Délégués suppléants présents :**

M. GUICHENEUY Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LESCOASTREYRES André,

**Délégués titulaires excusés :**

M. BARGELÉS Lionnel, M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CAPERAN Michel, M. CARRERE Christian, M. DUIZIDOU David, M. DUTREUILH Damien, Mme ERIDIA Martine, M. LALANNE Guillaume, M. LAURETET Denis, M. POUBLAN André, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

**Délégués suppléants excusés :**

M. DARTIGUELONGUE Thierry, M. LAULHE Jean-Luc, M. TUCOU Max,

**Délégués titulaires absents :**

M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DARRIBERE Didier, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien,

**Délégués suppléants absents :**

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LANOT Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard,

**Secrétaire de séance :** M. LANSAMAN Etienne

Date de convocation : 28 octobre 2025



## DEL2025-15 : Modification de la demande de subvention relative à la communication

**VU** les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT** l'Arrêté N°2024-1298 renouvelant l'Arrêté inter-préfectoral N°40-2018-00179, portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et prescriptions spécifiques au titre de l'article L.214-3 du même code pour la poursuite du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

**CONSIDERANT** l'intérêt notamment de la mise en place d'outils pour améliorer la communication sur les missions et actions du syndicat en vue du bon fonctionnement des cours d'eau et milieux associés,

**CONSIDERANT** le programme des études et travaux de gestion des cours d'eau au titre de l'exercice 2025 acté par délibération n°2025-12 en date du 27 mars 2025, dans sa partie portant sur la communication,

Il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel pour la partie communication et de redélibérer sur les demandes de subventions relatives à cette thématique.

Il convient ainsi de préciser le plan de financement prévisionnel pour chaque partenaire financier appelé et ainsi solliciter l'intervention financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes, comme suit :

COMMUNICATION	Prévisionnel Subventions DEPARTEMENT DES LANDES 8%	Prévisionnel Subventions AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE 50%	Prévisionnel Subventions REGION NOUVELLE AQUITAINE 20%	Restant à charge SBVL 22%
25 000 euros TTC	2 000 €	12500 €	5 000 €	5 500 €



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

**Article 1 :** De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

**Article 2 :** De solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes pour leur participation financière au titre de la communication,

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Etienne LANSAMAN

Le président,  
Jean-Jacques DANÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*